Charges locatives d'un appartement réclamées par une agence

Par Visiteur	

Mon père occupait un appartement dans lequel il a réalisé pour 6000euros d'améliorations (store electrique,cuisine etc). Il est décédé fin 2007 et l'agence me réclame 2000

euros de régularisation de charge 2006 2007.

Etant son héritier, j'ai écrit à l'agence que l'amélioration de l'agencement valait largement le reliquat de charges, sans réponse de sa part sauf une menace contentieuse dont le côut est à ma charge

Ai-je une solution ou suis je tenu de payer?

N'ayant pas trouvé de conciliation directe avec l'agence

Merci devotre réponse
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait la situation.

Cependant les améliorations n'ont jamais été réalisées à la demande du propriétaire et de ce fait le locataire qui améliore le bien ne peut en demander récompense.

Autrement dit bien que votre père ait fait des améliorations vous êtes malheureusement tenu de payer la somme réclamée.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement